

**COMMUNICATION**  
**à l'intention des navigants usagers de la délégation Basse et Haute-Normandie**  
**(aéroport du Havre-Octeville)**

---

---

Afin de rationaliser l'action de l'Etat, la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), comme toutes les autres administrations, est désormais engagée dans une démarche de modernisation de l'action publique.

Dans ce contexte, elle est amenée à redéfinir ses implantations régionales.

Afin de préserver la qualité du service rendu aux usagers, elle développe de nouveaux modes de communication telles que des procédures automatisées ou la mise en place d'adresses courriels fonctionnelles, auxquelles il vous est demandé de recourir dans la mesure du possible.

L'objet de cette note d'information est de présenter les modalités de traitement des dossiers des personnels navigants qui vont être mises en place dans votre région **à l'occasion de la fermeture au public de la délégation Basse et Haute-Normandie (aéroport du Havre-Octeville) à partir du mois de juin 2014.**

**I. Rappel des démarches qui peuvent être effectuées sur Internet :**

- **Générer un mot de passe qui vous permet d'accéder à votre dossier informatique navigant (SIGEBEExt)**

Vous pouvez générer automatiquement un mot de passe en indiquant votre numéro et type de licence, sa date de délivrance, votre nom, votre prénom et votre date de naissance.

- **Faire proroger une qualification de classe ou de type par un examinateur PART FCL titulaire d'une licence française (SIGEBEExt)**

Si vous effectuez un test de prorogation avec un examinateur titulaire d'une autorisation d'examineur française PART FCL, ce dernier peut faire la saisie de la prorogation via Internet et porter la qualification avec la nouvelle date de fin de validité sur votre licence. Cela vous dispense de passer par le service des licences pour faire enregistrer votre prorogation. Le navigant doit avoir sa licence sur lui afin de pouvoir la présenter à l'examineur.

Les examinateurs connaissent déjà les modalités de cette démarche qui évite un déplacement au guichet des licences. Les informations nécessaires sont disponibles sur la page Internet suivante :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Saisir-un-acte-examineur-dans-la.html>

- **Proroger par expérience la qualification de classe SEP/TMG (SIGEBEExt)**

Pour proroger vos qualifications SEP(t) et/ou TMG « par expérience » (disponible uniquement pour les titulaires d'une licence avion FCL) vous pouvez vous rendre sur la page internet suivante :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Proroger-ma-qualification-de.html>

- **Consulter et modifier vos informations personnelles (SIGEBEExt)**

Pour consulter votre « extrait nominatif », c'est-à-dire l'ensemble des données vous concernant (licence, qualifications, etc.) enregistrées dans le système SIGEBEL ou pour modifier vos informations personnelles (adresse, ...) vous pouvez vous rendre sur la page internet suivante :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Consulter-Modifier-mes-infos.html>

- **Générer une authentification de licence (SIGEBEExt)**

Lorsqu'une autorité ou une compagnie vous demande une authentification de votre licence, vous pouvez la générer automatiquement dans l'onglet « Authentification de mes licences ». Vous pouvez également gérer les accès à vos informations depuis ce menu.

➤ **Générer un mot de passe (SIGEBEExt)**

Vous pouvez générer automatiquement un mot de passe en indiquant votre numéro et type de licence, sa date de délivrance, votre nom, votre prénom et votre date de naissance.

➤ **Payer votre redevance en ligne**

Vous avez la possibilité de payer en ligne par carte bleue vos redevances concernant les titres aéronautiques sur le site suivant : <http://redevances.dcs.aviation-civile.gouv.fr/>

**Comment obtenir une réponse à une question relative à la réglementation ?**

Les navigants qui souhaitent obtenir des informations détaillées sur la réglementation des titres aéronautiques actuelle ou à venir (notamment sur les changements relatifs à la réglementation européenne n° 1178/2011) sont invités à poser leur question sur la boîte fonctionnelle suivante :

[bf.licences.dsaco@aviation-civile.gouv.fr](mailto:bf.licences.dsaco@aviation-civile.gouv.fr)

Consultez régulièrement le site internet de la DGAC (soit en inscrivant DGAC sur un moteur de recherche, soit via le site suivant : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Pilotes-Navigants-.html> )

**II. De nouvelles procédures dématérialisées sont proposées aux utilisateurs :**

Selon le type de demande, la procédure à privilégier sera la suivante :

A) vous utiliserez le formulaire approprié figurant sur le site internet de la DGAC à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Formulaires-rubrique-en-.html>

B) vous déposerez votre dossier via internet sur l'une des boîtes fonctionnelles identifiées ci-dessous :

**Pour les demandes relatives aux :**

- licences de pilote privé PART FCL et les licences nationales (ULM, brevet de base, licences de pilote de planeur ou de ballon) ;
- qualifications d'instructeurs ;
- qualifications de classe (QC) et de type (QT) et la qualification de vol aux instruments (prorogation, renouvellement IR et délivrance, prorogation, renouvellement F/N-IR) ;
- autorisations / qualifications additionnelles (voltige, vol de nuit, montagne, remorquage planeur, compétences linguistiques, essais en vol, radiotéléphonie, formation au travail en équipage, etc...) ;
- conversions de licences privées et professionnelles nationales en licences conformes à la PART-FCL ;
- validations à titre privé de licences étrangères.

Veuillez utiliser la boîte fonctionnelle suivante :

[bf.licences.dsaco@aviation-civile.gouv.fr](mailto:bf.licences.dsaco@aviation-civile.gouv.fr)

**Pour les demandes relatives aux :**

- autorisations d'examineurs dont les demandes de supervision (CRE-A, FE-A, FE-H, TREA-SP).

Veuillez utiliser la boîte fonctionnelle suivante :

[bf.examineurs.dsaco@aviation-civile.gouv.fr](mailto:bf.examineurs.dsaco@aviation-civile.gouv.fr)

**Pour les dossiers :**

- d'inscription aux examens théoriques privés ;
- d'inscription aux examens pratiques privés.

Veillez utiliser la boîte fonctionnelle suivante :

[bf.examens.dsaco@aviation-civile.gouv.fr](mailto:bf.examens.dsaco@aviation-civile.gouv.fr)

Attention : veuillez **conserver les originaux de vos titres aéronautiques** ; transmettez uniquement des photocopies ou des documents électroniques (scan du document original).

**Si cette procédure de transmission de dossiers par internet vous pose des difficultés ou si le traitement du dossier nécessite l'envoi de vos titres originaux (notamment dans le cas d'apposition de qualifications sur des licences nationales) ou pour l'envoi d'un chèque bancaire, vous pourrez transmettre les documents par courrier à une des adresses suivantes :**

**Bureau des licences  
Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest  
Aéroport de Brest-Bretagne  
Rue Louis-Joseph Mailloux  
BP 56  
29490 GUIPAVAS**

**Bureau des licences  
DSAC-Ouest - délégation Pays-de-la-Loire  
Aéroport de Nantes-Atlantique  
BP 4309  
44343 BOUGUENAI CEDEX (ce site est un des deux seuls sites compétents pour les licences de pilotes d'ULM et pour les cartes d'identification ULM)**

**Bureau des licences  
DSAC-Ouest  
Aéroport de Rennes Saint-Jacques  
BP 9149  
35091 RENNES CEDEX**

**Bureau des licences  
DSAC-Ouest  
Aérodrome de Tours-Val de Loire  
Rue de l'Aéroport  
BP 97511  
37075 TOURS CEDEX 02 (ce site est un des deux seuls sites compétents pour les licences de pilotes d'ULM et pour les cartes d'identification ULM)**

La DGAC procèdera à des vérifications et se réserve le droit de vous demander les originaux à tout moment.

Pensez à bien indiquer vos coordonnées sur toute correspondance : nom, prénom(s), adresse postale et courriel, téléphone, type et n° de licence dont vous êtes éventuellement titulaire.

La Direction centrale des Personnels navigants de la DSAC (DSAC/PN/LIC) située à Paris (50 Rue Henry Farman 75720 Paris Cedex 15) continuera à assurer :

- la délivrance des licences professionnelles,
- l'apposition de la qualification de vol aux instruments conforme au règlement européen
- et les validations à titre professionnel des licences professionnelles délivrées par des Etats tiers à l'Europe.

### **III. Les sites de la DGAC présents dans votre région :**

Reportez-vous aux informations (adresse, téléphone, horaires...) qui figurent sur le site de la DGAC dans les rubriques relatives à votre région : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/DSAC-interregionales-et-service.html>.